

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Patrick BENAYOUN, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Stéphanie MERCIER, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Martine POTTIER, Madame Angélique COUTURIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE

Représentés : Monsieur Guy MARISSAL par Madame Catherine FEVRIER, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Laurent THARAUD par Madame Christelle THORÉ.

Secrétaire de séance : Madame Amanda SABOURDY

AFFAIRES FINANCIERES

1- Concours « Maisons et Fermes Fleuries » – Récompenses

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à délivrer aux lauréats du concours « Maisons et Fermes Fleuries » **des bons d'achats à utiliser chez différents commerçants de la Commune**
- **précise que ces bons d'achats seront pris en charge par le budget principal de la Commune.**

Palmarès Aix Fleurie 2020

Catégorie 1 : Maison avec jardin visible de la rue :

Ex aequo Madame PAULIAT Marie, 28 avenue Pasteur et Madame PORCHER Véronique, 65 rue de la Caraque (1 chèque cadeau de 30 € chacune)

Catégorie 2 : Décor floral installé sur la voie publique :

Madame REBEIX Yvette, 12 rue de l'Abreuvoir (1 chèque cadeau de 30 €)

Catégorie 3 : Balcon ou terrasse :

Ex aequo Monsieur PUYRAUD Gérard, 4 rue Auguste Renoir et Madame CARREAU Elisabeth, 4 avenue François Mitterrand (1 chèque cadeau de 30 € chacun)

Catégorie 4 : Fenêtres et murs fleuris :

Ex aequo Madame ARNAUD Michèle, 31 avenue Raymond Poincaré et Madame COE Martine, 6 rue du Lavoisier (1 chèque cadeau de 30 € chacune)

Catégorie 6 : Hôtel restaurants :

Le petit Bistrot Madame JOUANDEAU Isabelle, 3 avenue Jeanne Pichenaud (1 chèque cadeau de 30€)

Catégorie 7 : Parc fleuri :

Ex aequo Madame PORCHER Véronique, 65 rue de la Caraque et Madame PAULIAT Marie, 28 avenue Pasteur (1 chèque cadeau de 30 € chacune)

Catégorie 8 : Ferme fleurie :

Madame GRANET Colette, 4 allée de Jabalie (1 chèque cadeau de 30 €)

Catégorie 9 : Jardin particulier et cour intérieure :

Ex aequo Monsieur BERTRAND René 13 impasse Garrigou-Lagrange et Madame MONTELUS Ginette, 5 rue Guynemer (1 chèque cadeau de 30 € chacun)

Catégorie 10 : Jardin potager :

Monsieur BRUNET Jean-Pierre, 36 rue Jeanne d'Albret (1 chèque cadeau de 30 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

2- Tarifs municipaux – Camping – Saison 2021

Le Conseil Municipal :

- fixe à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs du camping municipal tels qu'indiqués ci-dessous.

PRESTATIONS	TARIFS 2020	TARIFS 2021
Forfait 1 personne (1 personne + emplacement + voiture)	10,00 €	10,30 €
Forfait 2 personnes (2 personnes + emplacement + voiture)	15,00 €	15,50 €
Electricité	3,40 €	3,50 €
Adulte supplémentaire	5,20 €	5,40 €
Enfant (jusqu'à 10 ans)	2,30 €	2,41 €
Voiture supplémentaire	5,20 €	5,41 €
<i>sur la deuxième semaine de séjour</i>	<i>7 %</i>	<i>7 %</i>
<i>sur la troisième semaine de séjour</i>	<i>12 %</i>	<i>12 %</i>
<i>sur la quatrième semaine de séjour</i>	<i>17 %</i>	<i>17 %</i>
Location de tente (par jour et par personne)	6,50 €	6,70 €
Laverie (utilisation machine à laver)	2,00 €	2,10 €
Bloc de glace mise en dépôt bouteille « glaçon »	gratuit 2,00 €/unité	gratuit 2,00 €/unité
Prêt adaptateur électrique (caution)	20,00 €	20,00 €
Animaux (tenus en laisse)	Gratuit	Gratuit
Vidange camping-car (pour les personnes extérieures au camping)	6,00 €	6,20 €
Glace à rafraîchir	2,70 €	2,80 €
Boissons	2,20 €	2,30 €
Bouteille d'eau (50 cl)	1,00 €	1,00 €
Baguette	1,10 €	1,10 €
Croissant et Pain au chocolat	1,30 €	1,30 €

Mobil-home Arthonet (4 couchages) 1 chambre 1 lit 140 et 1 chambre 2 lits 80 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine avril, mai, juin, septembre, octobre 1 week-end (3 nuits) juillet et août 1 week-end (2 nuits) avril, mai, juin, septembre, octobre Nuit supplémentaire caution	415,00 € 240,00 € 210,00 € 115,00 € 59,00 € 150,00 €	427,00 € 247,00 € 216,00 € 118,00 € 60,00 € 150,00 €
Mobil-home Aurence (4 couchages) 1 chambre 2 lits 90 et 1 chambre 2 lits 80 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine avril, mai, juin, septembre, octobre 1 week-end (3 nuits) juillet et août 1 week-end (2 nuits) avril, mai, juin, septembre, octobre Nuit supplémentaire caution	415,00 € 240,00 € 210,00 € 115,00 € 59,00 € 150,00 €	427,00 € 247,00 € 216,00 € 118,00 € 60,00 € 150,00 €
Mobil-home Aixette (6 à 8 couchages) 3 chambres 1 semaine (7 nuits) juillet et août 1 semaine avril, mai, juin, septembre, octobre 1 week-end (3 nuits) juillet et août 1 week-end (2 nuits) avril, mai, juin, septembre, octobre Nuit supplémentaire caution	450,00 € 280,00 € 240,00 € 155,00 € 69,00 € 150,00 €	464,00 € 288,00 € 247,00 € 159,00 € 71,00 € 150,00 €
Mobil-home Vienne (4 couchages) Hors saison : avril et octobre 1 semaine (7 nuits) 1 week-end (2 nuits) Nuit supplémentaire caution	240,00 € 155,00 € 59,00 € 150,00 €	247,00 € 159,00 € 60,00 € 150,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Monsieur Guy MARISSAL rejoint l'Assemblée

3- Demandes de subvention au titre de la programmation départementale 2021

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour les projets suivants :
 - Aménagement de voirie, route de Bellevue
 - Création d'une aire de jeux, place René Gillet

Opération	Montant HT
◆ Aménagement voirie route de Bellevue	400 000,00 €
◆ Création d'une aire de jeux, place René Gillet	37 751,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

4- Demande de subvention – Création d’une réserve incendie

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès de l’Etat pour le projet suivant :
 - Création d’une réserve incendie secteur Losmonerie

Opération	Montant HT
Création d’une réserve incendie secteur Losmonerie	44 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité.

5- Convention de partenariat - Commune d’Aixe-sur-Vienne / Communauté de Communes du Val de Vienne. Commande groupée d’équipements de protection sanitaire –COVID 19

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec la Communauté de Communes du Val Vienne pour l’achat d’équipements de protection sanitaire et à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité.

PERSONNEL

1- Régime indemnitaire – Actualisation des correspondances et déploiement du RIFSEEP

Le Conseil Municipal :

- approuve l’extension, à compter du 1^{er} novembre 2020, aux cadres d’emplois des techniciens et des ingénieurs territoriaux la mise en place du RIFSEEP, dans les mêmes conditions que celles prévues dans la délibération n°2018/9 du 05 mars 2018
- fixe les plafonds de l’Indemnité de Fonctions, de Suggestions et d’Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire (CIA) tenant compte de l’engagement professionnel et de la manière de servir tels que précisé ci-dessous
 - Catégorie A

INGENIEURS TERRITORIAUX

GRUPE DE FONCTIONS	EMPLOI	IFSE PLAFOND ANNUEL REGLEMENTAIRE	IFSE MAXI ANNUEL	MONTANT	CIA PLAFOND ANNUEL REGLEMENTAIRE	CIA MONTANT MAXI ANNUEL
A1	DGS	36 210 €	30 000 €		6 990 €	500 €

- Catégorie B

TECHNICIENS TERRITORIAUX

GRUPE DE FONCTIONS	EMPLOI	IFSE PLAFOND ANNUEL REGLEMENTAIRE	IFSE MONTANT MAXI ANNUEL	CIA PLAFOND ANNUEL REGLEMENTAIRE	CIA MONTANT MAXI ANNUEL
B1	Responsabilité d'un service	17 480 €	8 000 €	2 380 €	500 €
B2	Fonction relevant d'une expertise particulière, coordination, instructions dossiers	16 015 €	7 000 €	2 185 €	500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

2- Condition de mise en place du droit à la formation des élus communaux

Le Conseil Municipal propose :

- d'instaurer les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la Collectivité
- que soit fixées les grandes orientations du plan de formation des élus telles que précisées en annexe
- d'adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant minimum égal à 2% du montant des indemnités des élus
- de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet selon les capacités budgétaires

Le Gouvernement devrait publier par ailleurs, en début d'année 2021, une ordonnance ayant pour objet une réforme globale des dispositifs de formation des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

3- Service Espaces Verts-Cadre de Vie – Création de poste

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

4- Protocole d'Accord sur le Temps de Travail – Avenant n°1

Le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°1 au protocole d'Accord sur le Temps de Travail tel que joint en annexe
- précise que l'avenant n°1 au protocole d'Accord sur le Temps de Travail sera applicable dès publication.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

URBANISME

1- Division en volume et cession parcelle cadastrée section AT n°127 (domaine public) située rue Sadi Carnot

Le Conseil Municipal :

- approuve la division en volume de la parcelle cadastrée section AT – Domaine public, telle qu'identifiée par le cabinet BRISSET VEYRIER, Géomètre Expert, en date du 23 novembre 2018
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession correspondant au profit de Madame DUMONTOUX demeurant 17 rue Sadi Carnot 87 700 Aix-sur-Vienne pour un montant de 1 100 €.
- précise que les frais inhérents à la création de la volumétrie seront pris en charge par la Commune ; l'acquéreur prenant à sa charge les frais notariaux liés à l'acquisition
- précise que Maître Pierre BOSGIRAUD sera chargé de la rédaction de cet acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

2- Déviation RD 20 – Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AY n°28, située route de Lageaud

Le Conseil Municipal :

- approuve la cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AY n°28 située à Lageaud pour une superficie d'environ 93 m² au profit du Conseil Départemental de la Haute-Vienne
- approuve les conditions de la cession telles que précisées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

ASSAINISSEMENT

1- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement collectif

Le Conseil Municipal :

- prend acte à l'unanimité de la présentation par le Maire du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'année 2019. Ce rapport annuel sera mis à la disposition du public à la Mairie dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Conseil Municipal.

* Le rapport dans son intégralité est consultable en Mairie.

AFFAIRES DIVERSES

1- Convention de location à titre précaire et révocable – garage 1 rue d’Isly – Reconduction

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant n°6 à la convention de location, tel que présenté en annexe, avec Monsieur Mathieu PAILLER, gérant du restaurant « La Petite Chopine », situé 54 avenue du Président Wilson.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité

2- Adhésion de la Commune d’Aix-sur-Vienne à l’Association Nationale des élus en charge du sport

Le Conseil Municipal :

- dit que la Collectivité adhère à l’association de l’ANDES et s’engage à verser la cotisation correspondante selon la délibération
- dit que Monsieur Claude MONTIBUS représentera la Commune auprès de cette même association

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité

3- Désignation des membres de la Commission d’Appel d’Offres à caractère permanent

Le Conseil Municipal :

- arrête la liste des membres qui composent la Commission d’Appel d’Offres à caractère permanent comme suit

Monsieur René ARNAUD, ou son représentant Monsieur Claude MONTIBUS, Président,

Membres titulaires

- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Jean DU BOUCHERON
- Monsieur Yves JASMAIN
- Monsieur Patrice POT
- Monsieur Alain FONDANECHÉ

Membres suppléants

- Monsieur Xavier ABBADIE
- Madame Christiane GADAUD
- Monsieur Claude MONTIBUS
- Madame Béatrice BOTHIER
- Monsieur Cyrille PARRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité

4- Désignation des membres de la Commission de Concession et de Délégation de Service Public à caractère permanent

Le Conseil Municipal :

- arrête la liste des membres qui composent la Commission de concession et de délégation de service public à caractère permanent, comme suit :

5 Membres titulaires

- Monsieur Serge MEYER
- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Jean DU BOUCHERON
- Monsieur Patrice POT
- Madame Martine POTTIER

5 Membres Suppléants

- Monsieur Xavier ABBADIE
- Madame Christiane GADAUD
- Madame Marie-Annick D’ARDAILLON
- Monsieur Claude MONTIBUS
- Monsieur Cyrille PARRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité

5- Désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Le Conseil Municipal :

- approuve la création de la Commission Communale d'Accessibilité et sa composition telle que présentée ci-dessous.

Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres. Il est proposé à l'Assemblée la composition suivante :

⇒ Collège Elus

5 Conseillers Municipaux titulaires

- Monsieur Patrice POT
- Monsieur Yves JASMAIN
- Madame Catherine FEVRIER
- Monsieur Patrick BENAYOUN
- Madame Angélique COUTURIER

5 Conseillers Municipaux Suppléants

- Monsieur Jean DU BOUCHERON
- Madame Aurélie CLAVEAU
- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Marc LIEBSCHUTZ
- Madame Martine POTTIER

⇒ Collège Associations

- 1 représentant de la FNATH, Monsieur Daniel DEBORD
- **1 représentant de l'APF** France Handicap, Monsieur TERREFOND (Madame OLLIVON suppléante)
- 1 représentant du foyer médicalisé Handas, Monsieur Bruno BREGEAT
- **1 représentant de l'APSAH**, Madame Anne-Marie MOUNIER (Madame Jeanine GAUTHIER suppléante)
- **1 représentant de l'Association des Artisans et Commerçants aixois**, Monsieur David ROCHE
- 1 représentant du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

6- Convention de mise à disposition de locaux auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne – Renouvellement

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne la convention de mise à disposition des locaux municipaux sis 10 avenue des Villas à Aixe-sur-Vienne.
- précise que la présente convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} octobre 2020, moyennant une redevance annuelle fixée à 12 430,66 €, révisée annuellement de plein droit, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

7- Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal :

- adopte le règlement intérieur tel que présenté en pièce jointe
- précise que le présent règlement pourra faire l'objet de modifications en cours de mandat à la demande et sur proposition du Maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'Assemblée Communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

8- Convention avec le Rectorat de Limoges concernant la restauration des personnels de l'Education Nationale

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire de la commune d'Aixe-sur-Vienne à signer avec Madame la Rectrice de Limoges, la convention concernant la restauration des personnels de l'Education Nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

9- Motion contre le projet de fermeture totale du Centre des Finances Publiques d'Aixe-sur-Vienne

Le Conseil Municipal :

- marque son opposition à la fermeture totale du Centre des Finances Publiques d'Aixe-sur-Vienne
- décide de lancer une campagne d'information et de sensibilisation en direction des Aixois sur les effets de cette fermeture totale
- réaffirme son souhait d'un maintien pérenne dans les locaux actuels :
 - d'un accueil fiscal de proximité en direction des habitants du territoire
 - d'un conseiller aux décideurs locaux dédié uniquement à la Communauté de Communes du Val de Vienne
- demande instamment aux services de l'Etat d'identifier Aixe-sur-Vienne comme commune d'accueil d'un service déconcentré de la DGFIP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité